

MANAGEMENT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

Le document unique d'évaluation des risques



PUBLIC VISE

Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics et privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, devant concevoir et mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de réaliser et poursuivre la mise à jour du DUER, obligatoire pour toute organisation assujettie au Code du Travail.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

- Obligation d'évaluation des risques dans le Code du Travail.
- Modalités de réalisation du document (forme, contenu).
- Outils d'analyse et méthodes, association d'autres participants à l'évaluation.
- Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement.
- Suivi du document unique et planification des actions de prévention.
- Lien avec l'analyse de la pénibilité.

Enseignements Pratiques

- Exercices avec vidéos comportant des situations à risques ou exercices d'évaluation in situ.

Références réglementaires

Évaluation des risques :
Articles R4121-1 à R4121-5 du Code du Travail.

Prévention :
Articles L4111-1 à L4121-5 du Code du Travail.

Pré-requis

- Aucun

Durée

- 1 jour

Périodicité

- Aucune

Qualification

- Attestation de formation

Nombre de participants

- 10 maximum.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Méthodologie :

Cette formation se déroulera selon les principes de la pédagogie : ternaire (découverte, formalisation, application), active (techniques de jeux de rôles, études de cas, simulations) et centrée sur l'apprenant (analyse de pratique, auto-diagnostic, tests....).

Note :

Un accompagnement à la réalisation du DUER, assuré par un consultant compétent en prévention des risques professionnels, peut être proposé en complément de la formation.